



**OIAC**

**Conférence des États parties**

Deuxième Conférence d'examen  
7 – 18 avril 2008

RC-2/NAT.7  
8 avril 2008  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

## **RÉPUBLIQUE DE CORÉE**

### **PROPOSITION EN VUE D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LE RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ DES INSPECTIONS DES AUTRES INSTALLATIONS DE FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES**

#### **A. Historique**

1. Le système de vérification de l'OIAC offre des assurances quant au processus de destruction des armes chimiques et aux activités de l'industrie chimique. Ces deux éléments ont une pertinence directe pour la non-prolifération des armes chimiques. Vu les progrès qui sont faits dans la destruction des armes chimiques, on s'attend à ce que le système de vérification de l'OIAC soit désormais axé sur la prévention de la réapparition des armes chimiques plutôt que sur l'élimination progressive des armes chimiques elles-mêmes.
2. Entre l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") et le 1<sup>er</sup> novembre 2007, l'OIAC a effectué 794 inspections d'installations des tableaux 1, 2 et 3 et 504 inspections d'autres installations de fabrication de produits chimiques (AIFPC). Toutefois, le Directeur général a souligné dans son rapport à la deuxième Conférence d'examen que les efforts d'inspection menés pour l'instant dans la catégorie AIFPC ne permettent toujours pas d'obtenir un niveau suffisant de garantie de non-prolifération (paragraphe 2.16 de WGRC-2/S/1 du 27 novembre 2007).
3. Tout en reconnaissant la nécessité de renforcer les inspections AIFPC, il faut tenir compte du fait que les AIFPC déclarées ne sont pas toutes pertinentes pour l'objet et le but de la Convention. Les critères de déclaration des autres installations de fabrication de produits chimiques sont d'une large portée, alors que le Secrétariat technique ("le Secrétariat") ne dispose pas des renseignements pour sélectionner les installations les plus pertinentes aux fins d'inspection. Il en résulte un gaspillage des ressources limitées d'inspection et du budget de l'OIAC. Les inspections AIFPC gagneraient nettement en efficacité si l'industrie chimique était encouragée à fournir des renseignements supplémentaires qui permettraient au Secrétariat de se concentrer sur les installations pertinentes.
4. Plusieurs AIFPC présentent des caractéristiques techniques qui pourraient aisément et rapidement être reconfigurées pour la fabrication de produits chimiques inscrits, alors



que le pourcentage d'inspections reste relativement faible (paragraphe 2.16 de WGRC-2/S/1). À cet égard, il est clair qu'il faut continuer d'augmenter régulièrement les inspections AIFPC tout en continuant, parallèlement, d'optimiser les procédures actuelles de vérification pour améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité.

**B. Mesures d'amélioration des procédures d'inspection : introduction d'un nouveau modèle de rapport sur les constatations préliminaires (standardisation et simplification)**

5. Pour l'heure, l'élaboration des rapports d'inspection sur les constatations préliminaires est une tâche particulièrement fastidieuse et chronophage. Pour réduire le fardeau administratif sans compromettre l'intégrité du rapport, le modèle de rapport sur les constatations préliminaires peut être davantage standardisé et rationalisé.
6. Les inspections de l'industrie chimique visent à s'assurer que les produits chimiques sont fabriqués conformément à la déclaration et qu'il n'y a aucun risque de détournement pour fabriquer des armes chimiques. Cela étant, il n'est pas nécessaire de changer la teneur des rapports d'inspection à chaque fois. Il est possible et réalisable d'élaborer un formulaire de rapport d'inspection (ou un modèle) en utilisant des listes de contrôle communes et en ajoutant plusieurs éléments communs tirés de la plupart des procédés de fabrication chimique.
7. Le modèle proposé se baserait sur le modèle existant de rapport sur les constatations préliminaires. Les éléments communs de l'inspection (par exemple, taille du réacteur, nombre de réacteurs, canalisations de raccordement, système de services publics, etc.) seraient tous indiqués, et l'équipe d'inspection pourrait ensuite vérifier les listes et simplement cocher les éléments correspondants. Cette approche réduirait considérablement le temps de rédaction des rapports sur les constatations préliminaires.
8. Dans le modèle donné en exemple, pour la rubrique "réaction", des listes communes pour la taille, la quantité et les matériaux des réacteurs ont été dressées. Pour chaque élément, on peut aussi prévoir des colonnes plus détaillées pour des renseignements supplémentaires. Pour les éléments spéciaux qui ne sont pas mentionnés dans les colonnes détaillées, il est possible de consigner des observations supplémentaires (voir l'annexe).
9. En utilisant ce modèle standardisé, on peut effectuer une inspection plus rapide, plus simple et peut-être plus précise, et on pourrait réduire encore les risques de divulgation d'informations confidentielles.

**C. Pleine utilisation d'inspections en série**

10. En général, les équipes d'inspection de l'OIAC consacrent environ une semaine à une inspection AIFPC (y compris le voyage par avion jusqu'au point d'entrée de l'État partie inspecté et le transfert au site d'usines). Deux jours environ sont consacrés à des activités d'inspection proprement dites, y compris la rédaction du rapport sur les constatations préliminaires. Si le modèle standardisé de rapport sur les constatations

préliminaires était utilisé, une journée pourrait suffire, vu que l'élaboration du rapport pourrait se faire en même temps que l'inspection.

11. Dans les cas où les installations AIFPC sont géographiquement proches l'une de l'autre, deux, voire trois installations pourraient être inspectées en série sur des crédits correspondant à une seule mission d'inspection. Il en résulterait une réduction considérable des dépenses. En outre, on réduirait également les charges administratives et financières tant pour l'OIAC que pour l'État partie inspecté.

**D. Informations supplémentaires pour la sélection des autres installations de fabrication de produits chimiques à inspecter**

12. Compte tenu du nombre élevé d'AIFPC déclarées par les États parties et des limitations du nombre maximum d'inspections par État partie, il faut une approche beaucoup plus sélective basée sur l'évaluation des risques.
13. Toutefois les informations sur les sites d'usines contenues dans les déclarations des États parties, comme le prévoit la Convention, ne sont pas suffisamment spécifiques pour sélectionner des sites d'usines plus pertinents. De plus, en dépit de consultations approfondies, dans le cadre de la série de questions relatives à l'industrie, sur la méthode de sélection des sites AIFPC, aucun accord n'a encore été conclu entre les États parties.
14. À ce sujet, il serait bon d'obtenir des informations supplémentaires auprès des États parties, notamment sur les caractéristiques techniques de leurs AIFPC, telles que la convertibilité de l'équipement de traitement en association avec le procédé qui pourrait être utilisé pour fabriquer et manipuler des produits chimiques inscrits.
15. En se fondant sur les inspections des AIFPC effectuées entre 2000 et 2006, le Secrétariat a constaté que 14 pour cent des installations PSF (31 installations sur 218) n'étaient pas vraiment pertinentes (dédiées/en continu) et que 55 pour cent des installations non PSF (82 installations sur 148) n'étaient pas vraiment pertinentes (paragraphe 3.179 de WGRC-2/S/1).
16. Si le Secrétariat était informé que certaines AIFPC n'ont qu'une chaîne de fabrication dédiée en continu, il serait nettement plus à même d'améliorer la méthode actuelle de sélection des sites d'usines AIFPC.
17. Ainsi, dans le formulaire 4.1 de déclaration des autres installations de fabrication de produits chimiques, les États parties pourraient convenir d'insérer deux autres rangées avec une case à cocher, comme suit : "Toutes les usines sont dédiées et fonctionnent en continu. Oui  Non

**Conclusions**

18. L'importance relative d'un régime de vérification efficace de l'industrie et de mesures de non-prolifération renforcées ira en croissant à mesure que la campagne de destruction des armes chimiques progresse et que l'objectif de désarmement de la

Convention se réalise. Une vérification efficace de l'industrie contribue également de façon significative à la lutte mondiale contre le terrorisme.

19. Vu les changements rapides dans l'industrie chimique et les progrès continus des sciences et de la technologie, les États parties et le Secrétariat doivent faire un effort concerté pour améliorer et accroître l'efficacité et l'efficience du régime de vérification de l'industrie chimique.
20. La République de Corée propose que les États parties et le Secrétariat étudient de près les avantages et la faisabilité de sa proposition de sorte qu'elle puisse être mise en œuvre en temps utile.

Annexe : Nouveau modèle de rapport sur les constatations préliminaires (à titre d'exemple uniquement)

## Annexe

**Nouveau modèle de rapport sur les constatations préliminaires**  
**(à titre d'exemple uniquement)**

## I. Site d'usines

- Activités sur place et établissement des faits (partie du rapport sur les constatations préliminaires)

- Site d'usines déclaré : ABC Chimie. S.A., Site d'usines de Quelque part

- Nombre d'usines de fabrication : 3

- Type de produits : colorants (PCOD/PSF)

Synthèse (avec compoundage)	Mélangeage et emballage	Compoundage (mélange)	Autres
<b>2</b>	-	-	<b>Usine démontée 1</b>

## II. Chaque usine

- Nombre total de réacteurs dans l'usine de fabrication : 30

Ventilation	Naturelle	✓	Locale	✓	Scellé hermétique et filtre au charbon		Autres :
Type de réacteur	Acier inoxydable	<b>15</b>	Émaillé	<b>10</b>	Renforcement par fibres	<b>5</b>	Autres :
Volume du réacteur	1 m <sup>3</sup>	<b>2</b>	1-10 m <sup>3</sup>	<b>12</b>	10-20 m <sup>3</sup>	<b>6</b>	Autres :
Commande du réacteur	Manuelle		Semi-manuelle (capteurs de lecture)	✓	Automatique (salle de commande)		
Type d'équipement	Polyvalent	✓	Dédié		Autres :		
	Lot	✓	Procédé continu		Autres :		
Séquence du procédé	Réaction	<b>1<sup>er</sup></b>	Cristallisation	<b>2<sup>e</sup></b>	Filtration		Broyage <b>3<sup>e</sup></b>
	Distillation		Séchage	<b>4<sup>e</sup></b>	Mélangeage (mélange)	<b>5<sup>e</sup></b>	Emballage <b>6<sup>e</sup></b>
	Lavage		Mûrissement		Dilution		Autres ( )
Type de produits finals	Liquides	✓	Solides	✓	Autres :		
Observations (le cas échéant)							